

STRATÉGIE COMMUNE DE DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER



REPÚBLICA
PORTUGUESA

COESÃO TERRITORIAL
VALORIZAÇÃO DO INTERIOR



MINISTERIO
PARA LA TRANSICIÓN ECOLÓGICA
Y EL RETO DEMOGRÁFICO

SECRETARÍA GENERAL
PARA EL RETO DEMOGRÁFICO

Septembre 2020

Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Cadre | 1 |
| 2. Objectifs | 3 |
| 3. Axes d'intervention pour une Stratégie commune de développement transfrontalier | 4 |
| 3.1. Mobilité, sécurité et élimination des coûts contextuels | 4 |
| 3.2. Infrastructures et connectivité territoriale | 5 |
| 3.3. Gestion conjointe des services basiques dans les secteurs de l'éducation, la santé, les services sociaux, la protection civile ou autres domaines sur lesquels des avantages à la prestation conjointe seraient constatés | 6 |
| 3.4. Développement économique et innovation territoriale : rétention, attraction et établissement de personnes, d'entreprises et de nouvelles activités | 8 |
| 3.5. Environnement, énergie, centres urbains et culture | 10 |
| 4. Gouvernance | 11 |

ANNEXE. Alignement de la Stratégie commune de développement transfrontalier avec les Objectifs de développement durable et les mesures de l'Agenda 2030

Stratégie commune de développement transfrontalier

1. Cadre

La présente Stratégie implique le respect de l'engagement du gouvernement du royaume d'Espagne et du gouvernement de la République portugaise, recueilli dans le mémorandum d'entente signé en 2018, lors du XXX Sommet hispano-portugais, pour la définition d'une Stratégie commune de développement transfrontalier.

Les organismes responsables et le groupe de travail ont dirigé leurs actions vers la réalisation de l'objectif proposé dans le mémorandum, qui consiste à garantir la durabilité future des territoires, pour en faire des endroits plus attrayants où vivre, travailler et investir.

De la même manière, la singularité de l'aspect frontalier dans le contexte de l'Union européenne a été pris en compte, afin de dynamiser le territoire concerné par le défi démographique, particulièrement l'exode et le vieillissement, sur une partie significative de son extension, mais qui présente un potentiel pour un développement socio-économique durable.

La Stratégie commune de développement transfrontalier est un instrument qui complète et renforce les actions qui, en termes de défi démographique et de développement territorial, sont mises en place par les deux pays, comme la *Estratégia para la Coesão Territorial* y el *Programa de Valorização do Interior en Portugal*, et la *Estrategia frente al reto demográfico en España* (Stratégie face au défi démographique en Espagne). Ainsi, elle assume une importance fondamentale en faveur du développement de la coopération entre le Portugal et l'Espagne, et marque le début d'un processus durable qui permettra l'application, le contrôle et l'évaluation de ses mesures. Cela inaugurerait un processus de coopération qualitativement novateur entre les deux pays.

La stratégie constitue un outil flexible, qui définit les grandes lignes afin d'offrir une réponse inclusive orientée vers le développement territorial, la création d'opportunités et le développement de projets personnels, professionnels et familiaux, particulièrement pour les femmes et les jeunes, et qui garantit la qualité de vie des personnes vivant dans le cadre transfrontalier, aussi bien dans les régions urbaines que dans les communautés rurales.

À cet égard, cette stratégie implique un modèle de gouvernance qui exige une coopération indispensable entre tous les niveaux de l'administration, tout en respectant les spécificités nationales dans l'exercice des compétences, ainsi que le renforcement de la collaboration publique-privée, comme convenu dans l'Accord de Valence signé en 2003, qui régit la coopération transfrontalière.

En raison de la pandémie provoquée par la COVID-19 qui a ravagé le Portugal et l'Espagne, tout comme le reste de l'Europe et du monde, il est extrêmement important de présenter de bonnes pratiques de coopération transfrontalière qui prouvent l'importance de progresser dans l'application de la Stratégie commune de développement transfrontalier.

La pandémie de la COVID-19 conditionne de manière implacable la vie actuelle de nombreuses sociétés et pays dans plusieurs régions du globe. Le Portugal et l'Espagne ont pu remarquer une aggravation de la situation de la santé publique et le bouleversement de la vie quotidienne des communautés portugaise et espagnole, à l'échelle individuelle et collective, en plus des profondes répercussions sur la vie économique. L'envergure du défi auquel les deux sociétés, tant la portugaise que l'espagnole, sont confrontées a modifié notablement la normalité sociale.

Depuis la manifestation de la pandémie dans les deux pays, leurs gouvernements respectifs ont adopté des mesures importantes et exemplaires, de plusieurs sortes et plus ou moins urgentes, afin de limiter la propagation du virus. Il est à noter que la décision de fermer les frontières terrestres entre le Portugal et l'Espagne s'est avérée extrêmement importante dans la lutte contre le foyer pandémique de la COVID-19, et que la *Operação COVID-19 Fronteira Controlada* (nomenclature portugaise) illustre la nécessité d'approfondir la coopération transfrontalière.

Le contexte sanitaire et socio-économique actuel renforce la volonté des deux pays de stimuler la coopération transfrontalière, comme un exemple de coopération territoriale absolument stratégique dans l'Union européenne lors de la période post-COVID-19.

La Stratégie commune de développement transfrontalier constitue un outil essentiel pour contribuer à soulager les effets de la pandémie dans les deux pays et à avancer dans la reconstruction de l'Union européenne. La façon dont cette stratégie a été conçue et développée permettra d'articuler efficacement les Plans de récupération et d'orienter l'investissement dans l'espace transfrontalier entre l'Espagne et le Portugal, en coordonnant des interventions entre les deux pays, en facilitant la participation et l'implication des acteurs publics sur le territoire et en favorisant la collaboration publique-privée afin d'orienter la récupération en vue de réaliser l'objectif d'une Europe verte et numérique, plus prospère, durable et égalitaire.

Le gouvernement du royaume d'Espagne et le gouvernement de la République portugaise renforcent leur volonté de progresser dans l'Agenda 2030 et dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Cette stratégie représente un instrument transversal qui contribuera de manière décisive à atteindre les objectifs fixés pour 2030 dans le domaine transfrontalier. La cohésion territoriale est une condition essentielle pour atteindre les ODD, c'est pourquoi la stratégie est orientée vers la garantie de l'égalité des droits et des opportunités aux deux côtés de la frontière entre l'Espagne et le Portugal.

2. Objectifs

Afin d'atteindre les buts fixés dans le mémorandum, les objectifs stratégiques suivants ont été définis :

- i. Garantir l'égalité des chances et le libre exercice des droits des citoyennes et des citoyens dans le cadre du développement de la stratégie.
- ii. Garantir la prestation correcte des services basiques à toutes les personnes, adaptés aux caractéristiques territoriales et en mettant à profit les ressources des deux côtés de la frontière.
- iii. Éliminer les barrières et coûts contextuels, en facilitant l'interaction transfrontalière et en renforçant les dynamiques de coopération.
- iv. Promouvoir l'attrait des territoires frontaliers, en favorisant le développement de nouvelles activités économiques et de nouvelles initiatives professionnelles.
- v. Favoriser la fixation des populations dans les régions transfrontalières en facilitant l'établissement des personnes, que ce soit en tant que résidence principale ou résidence temporaire, en misant sur les nouvelles formes d'intégration et de lien qui dynamisent le territoire.

Ces objectifs stratégiques seront atteints par le moyen d'activités classées en cinq catégories ou objectifs thématiques :

- i. Mobilité transfrontalière et élimination des coûts contextuels.
- ii. Infrastructures physiques et numériques et connectivité territoriale : voies de communication, Internet et réseau mobile.
- iii. Gestion conjointe des services basiques dans les secteurs de l'éducation, la santé, les services sociaux, la protection civile ou autres domaines sur lesquels des avantages à la prestation conjointe seraient constatés.
- iv. Développement économique et innovation territoriale : attirer des personnes, des entreprises et de nouvelles activités.
- v. Environnement, centres urbains et culture.

3. Axes d'intervention pour une stratégie commune de développement transfrontalier

3.1. Mobilité, sécurité et élimination des coûts contextuels

- Uniformisation, simplification et élimination des obstacles juridiques et/ou administratifs à la mobilité transfrontalière.
- Promotion de la gestion conjointe de conurbations transfrontalières.

Actions prévues

- Créer un document unique de circulation pour standardiser le passage de mineurs de chaque côté des eurocités et des eurorégions.
- Favoriser le transport de proximité transfrontalier, en intégrant des critères d'accessibilité universelle afin de garantir le droit à la mobilité de toutes les personnes sur un pied d'égalité.
- Analyser les possibles améliorations de la proximité transfrontalière dans le système actuel de péages.
- Élaborer une proposition avec des actions axées sur la durabilité du transport.
- Stimuler la numérisation du transport (améliorera la coordination des opérateurs, la sécurité et la compétitivité).
- Établir des mesures pour éviter les fraudes dans le transport routier.
- Mettre en harmonie la législation sur la navigation dans les bassins fluviaux communs.
- Renforcer et favoriser le statut du travailleur transfrontalier à travers la création d'un document spécifique pour le réguler, contenant des informations claires et accessibles, établissant des points de soutien dans les municipalités transfrontalières. La coordination entre les autorités des deux pays sera facilitée, tout en éclaircissant le cadre réglementaire applicable et en intégrant la dimension et les programmes européens.
- Identifier conjointement les principales raisons de la discrimination indirecte que subissent les travailleurs transfrontaliers, tout en garantissant les droits issus de la libre circulation des travailleurs, en soulignant particulièrement la discrimination de nationalité. Effectuer une analyse conjointe afin de trouver les meilleures solutions pour répondre aux besoins de mobilité transfrontalière.
- Promouvoir l'échange d'avis sur la transposition de la Directive 2018/957 qui modifie la Directive au sujet du déplacement des travailleurs. Renforcer les mécanismes de coopération administrative, spécialement en vue de garantir leur respect vis-à-vis des travailleurs expatriés. Analyser les mécanismes d'intervention conjointe issus de l'application de l'Autorité européenne du travail.
- Élargir et renforcer l'activité du réseau EURES.
- Résoudre les difficultés en termes de souscription de services avec facturation électronique.

3.2. Infrastructures et connectivité territoriale

- Programme d'infrastructures transfrontalières routières et ferroviaires.
- Développement d'un Programme de connectivité numérique pour fournir une couverture numérique adéquate - mobile et Internet - sur le territoire transfrontalier, et l'établissement de bases pour le développement du service 5G.

Actions prévues

- Accorder la priorité à l'achèvement des infrastructures du Couloir atlantique sur les territoires correspondants.
- Stimuler l'adaptation des infrastructures transfrontalières aux nouveaux besoins (changement climatique, transition numérique, etc.)
- Compléter et élargir la connectivité numérique à haut débit et des télécommunications ainsi que les projets pilotes 5G : couloirs de connectivité 5G sur les autoroutes Porto-Vigo, Évora- Mérida, Aveiro-Salamanque, Faro-Huelva.
- Coordonner une infrastructure d'informations géographiques et cartographiques pour faciliter la future mise en place du véhicule autonome.
- Achever les projets pour les connexions par route :
 - connexion de l'IP2 entre Bragance et Puebla de Sanabria ;
 - Moraleja-Monfortinho-Castelo Branco – union de l'EX-A1 avec la A23 à travers l'IC-31 ;
 - Vilar Formoso-Fuentes de Oñoro – connexion de l'A25 avec l'A62 (autoroute de Castille) (les travaux de l'A25/IP5, Vilar Formoso-Frontera sont en cours) ;
 - autoroute de Duero A11, connexion entre Zamora et l'A4/E82 (Quintanilla) ;
 - connexion IC5 Miranda de Duero-Zamora par Sayago ;
 - nouveau pont pour la connexion locale entre Sanlúcar del Guadiana – Alcoutim ;
 - pont international sur le Sever pour la connexion locale entre Cedillo et Nisa.
- Moderniser les infrastructures ferroviaires :
 - connexion de la ligne Beira Alta depuis Fuentes de Oñoro/Salamanque ;
 - plateforme logistique Elvas-Badajoz ;
 - tronçon Covilhã/Guarda (les travaux qui permettront la réouverture sont en cours).
 - tronçon Viana do Castelo/Valença (grand développement des travaux de modernisation et d'électrification) ;
 - connexion de l'Axe atlantique hispano-portugais, qui inclut Lisbonne, Porto, Saint-Jacques de Compostelle et La Corogne.
- Construire de nouvelles infrastructures ferroviaires :
 - accélérer la mise en place de la ligne à grande vitesse Lisbonne-Sines-Poceirão-Évora- Badajoz-Cáceres-Madrid ;
 - tronçon Évora/Caia (travaux de construction civile en cours).

3.3. Gestion conjointe des services basiques dans les secteurs de l'éducation, la santé, les services sociaux, la protection civile ou autres domaines sur lesquels des avantages à la prestation conjointe seraient constatés

- Éducation et connaissance.
- Santé et services sociaux.
- Protection civile.
- Sécurité.

Actions prévues

- Identifier les solutions visant à garantir l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux et d'emploi afin de mieux prendre en charge la population des régions transfrontalières.
- Promouvoir des réseaux de collaboration afin d'enrayer le problème de l'isolement et de favoriser l'intégration sociale (entre autres, des personnes âgées), en renforçant l'utilisation de ressources endogènes et en facilitant la coopération entre les agents locaux.
- Favoriser la collaboration pour lutter contre la violence sexiste, par l'amélioration de l'information, de l'assistance et du conseil, des ressources et des décrets de protection ainsi que par la coordination des services sociaux mis à disposition des victimes de cette violence.
- Promouvoir la création de sections bilingues espagnol-portugais avec la participation conjointe et coordonnée d'écoles et de professeurs des deux pays ; développer un programme commun de formation des enseignants certifiée pour renforcer l'offre déjà présente (aussi bien du Camões, Instituto da Cooperação e da Língua IP que des CPR) ; renforcer le pari sur la certification d'apprentissage du PLE et de l'ELE.
- Promouvoir et faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et professionnel pour les jeunes des deux côtés de la frontière.
- Promouvoir la création de cycles communs d'éducation supérieure reconnus des deux côtés de la frontière, et la reconnaissance de diplômes académiques dans le domaine de la formation spécialisée, comme l'éducation musicale, le tourisme, les études sociales et sanitaires, etc. qui permettent de partager des ressources sous-exploitées.
- Établir des projets pilotes dans le cadre du réseau de connaissance transfrontalier (par l'éventuelle création de centres ou de parcs technologiques).
- Favoriser l'intégration sociale et la mobilité à la frontière, grâce à des programmes de formation pour faciliter l'échange d'expérience de jeunes atteints d'une forme de handicap ou de diversité fonctionnelle, ou issus de familles vulnérables ou en risque d'exclusion/de pauvreté.
- Promouvoir l'élaboration et l'application de programmes de formation professionnelle communs, pouvant intégrer les entreprises de la région transfrontalière pour qu'elles mettent en place des programmes de stages et de formation professionnelle en alternance pour les élèves issus d'écoles professionnelles situées dans les municipalités transfrontalières.

Favoriser la participation de ces entreprises dans des projets d'innovation et de transfert de connaissances dans le domaine de la formation professionnelle.

- Concevoir et développer, avec le tissu d'entreprises transfrontalier, des périodes d'apprentissage dans le cadre de programmes de formation technico-professionnelle pour formateurs.
- Établir un réseau d'écoles bilingues et interculturelles frontalières, dans chaque pays, pour promouvoir des projets académiques articulés.
- Promouvoir l'enseignement du portugais dans le système éducatif espagnol et de l'espagnol dans le système éducatif portugais comme langues étrangères académiques, par l'incitation de l'interaction entre les centres d'enseignement des régions frontalières et entre les réseaux de bibliothèques scolaires, afin de développer la lecture dans les deux langues et pour promouvoir le dialogue académique en favorisant les projets communs entre les centres d'enseignement des régions frontalières.
- Créer des programmes communs de soutien à l'activité physique et sportive, depuis la formation de ressources humaines jusqu'à l'élaboration d'un projet commun d'échange d'installations sportives pour des séjours et des événements sportifs dans la région transfrontalière.
- Renforcer les relations en matière de promotion et de développement entre les institutions sportives hispano-portugaises, en mettant l'accent sur le développement du tourisme sportif et des services associés.
- Promouvoir l'efficacité du service 112 dans les régions transfrontalières en permettant le déplacement et le transport sur le lieu de l'urgence de l'équipe transfrontalière la plus proche et disposant de la meilleure capacité de réponse en fonction de la situation ; favoriser la coopération et la coordination de l'assistance et de la réponse aux urgences médicales dans les régions frontalières.
- Développer l'échange d'informations cliniques électroniques des utilisateurs transfrontaliers : créer des mécanismes qui permettent de partager le dossier médical des utilisateurs transfrontaliers ; créer un portail administratif commun d'information et de démarches ; élaborer un catalogue de moyens et de ressources sanitaires dans les régions frontalières ; créer une « carte d'identité sanitaire et sociale » transfrontalière accessible aux deux côtés de la frontière ; continuer à coordonner et à partager les ressources sanitaires et sociales de la frontière, des soins de santé primaires jusqu'aux soins hospitaliers ou spécialisés, afin de garantir l'efficacité maximale des ressources et l'égalité entre les habitants des deux pays.
- Renforcer la coordination des ressources frontalières en matière de protection civile ; signer des accords entre les autorités nationales de protection civile afin de continuer à développer le projet ARIEM sur la protection civile et les urgences ; adapter les protocoles d'action des équipes de pompiers et d'urgences des deux côtés de la frontière ; faciliter la coordination de la gestion des incendies par la création du Centre ibérique pour la recherche et la lutte contre les incendies forestiers (CILIFO).
- Continuer à collaborer en matière d'incendies forestiers dans le cadre des protocoles existants (Protocole d'Évora) et via les canaux déjà présents à l'échelle nationale et régionale.

- Intensifier la patrouilles mixtes Espagne-Portugal de surveillance et de dissuasion à la frontière, prévue dans l'Accord entre le royaume d'Espagne et la République portugaise sur la coopération transfrontalière en matière policière et douanière.
- Renforcer la fonction des Centres de coopération policière et douanière (CCPA), en tant que mécanisme d'échange d'information et de coopération policière, en mettant à leur disposition les outils et systèmes technologiques nécessaires.

3.4. Développement économique et innovation territoriale : rétention, attraction et établissement de personnes, d'entreprises et de nouvelles activités

- Promotion d'un environnement d'entreprises favorables dans les secteurs économiques prioritaires.
- Internationalisation des biens et services.
- Mise en valeur des infrastructures de production existantes dans la région transfrontalière.
- Promotion d'initiatives transfrontalières dans le secteur touristique, par l'amélioration

Actions prévues

- Identifier les barrières réglementaires et non réglementaires et formuler des politiques visant à supprimer les obstacles non justifiés ; promouvoir des cadres réglementaires proportionnels et rationnels pour l'accès et l'activité des opérateurs économiques ; numériser les processus de communication et d'autorisation et proposer sur le portail ePortugal les informations centralisées pertinentes en espagnol et en anglais, d'une façon claire, compréhensible et actuelle.
- Stimuler une analyse commune des possibilités d'uniformisation fiscale hispano-portugaise, ainsi que des instruments ou des bonus fiscaux qui, dans le cadre des réglementations nationales respectives de l'Union européenne, contribuent à promouvoir l'activité économique et la création d'emploi sur les territoires défavorisés de l'intérieur et de la frontière.
- Dynamiser la cohésion économique et sociale des régions des fleuves transfrontaliers par le moyen d'actions et de projets communs.
- Stimuler l'innovation et l'esprit entrepreneur par la création d'opportunités et par l'échange de bonnes pratiques dans l'économie de prestation de soins sanitaires et de vieillissement actif et par l'adoption de nouvelles technologies appliquées à la santé, telles que la télémédecine, le télémonitorage et la télé-assistance.
- Analyser les possibilités de création de programmes communs de soutien à l'emploi, à la formation et à l'entrepreneuriat, et élaborer un projet commun de lutte contre la pauvreté et de prévention de l'exclusion sociale dans la région transfrontalière qui prenne en compte le soutien spécifique au développement de l'agriculture familiale.

- Renforcer les relations professionnelles hispano-portugaises en matière économique, commerciale, de promotion et de développement, non seulement sur ses marchés internes, mais aussi dans les pays hispanophones ou lusophones.
- Dynamiser et favoriser les organismes et les structures hispano-portugaises dans le cadre professionnel, comme les conseils d'entreprises, les plateformes logistiques ou les forums.
- Établir un programme de développement agroforestier et agroalimentaire des territoires transfrontaliers pour promouvoir les systèmes alimentaires territoriaux durables, l'agriculture de proximité, la petite agriculture et les circuits courts de produits agroalimentaires et de pêche.
- Élaborer un programme pour la numérisation du tissu productif local qui contribue, en particulier, à l'organisation de la production et à la lutte contre les nouvelles invasions et maladies.
- Renforcer la coopération scientifique et administrative de gestion des risques, de surveillance et de gestion des invasions et des maladies agricoles et forestières.
- Promouvoir le tourisme par, entre autres activités : la dynamisation de l'initiative Fortifications de frontière, dont le but est de mettre en valeur et de faire connaître l'ensemble des fortifications existantes au Portugal, en particulier sur la ligne frontalière avec l'Espagne ; l'élan de la Route du régime méditerranéen ; la promotion ou la continuité des itinéraires de tourisme gastronomique et vinicole, de tourisme naturel, d'observation d'oiseaux, de randonnée, de cyclotourisme et de tourisme thermal et balnéaire.
- Promouvoir la célébration de foires transfrontalières avec les autorités locales, les structures associatives, les communautés intercommunales et les commissions de coordination et de développement régional en vue de la diffusion et de la commercialisation de produits locaux, par la consolidation des relations commerciales entre les communautés. Dynamiser la création de programmes de fidélisation qui permettent aux résidents des régions transfrontalières d'obtenir des avantages lorsqu'ils achètent des produits ou des services dans des établissements commerciaux de proximité situés dans les deux états-membres ; promouvoir la mise en place de campagnes de propagation mettant en valeur les produits régionaux portugais et espagnols.
- Appliquer un programme de récupération durable et inclusive des villages dépeuplés, dont l'objectif sera de raviver le tissu social et urbain.

3.5. Environnement, énergie, centres urbains et culture

- Développement de projets visant à protéger et à améliorer les régions qualifiées de transfrontalières.
- Mise en valeur des centres urbains, garantissant la protection de leurs valeurs culturelles et la relance du marché immobilier d'achat et de location.
- Développement de projets culturels transfrontaliers associés au patrimoine culturel matériel et immatériel.

Actions prévues

- Soutenir la gestion des régions transfrontalières protégées des deux pays et analyser l'établissement de nouvelles régions, afin de contribuer à une gestion conjointe en faveur de la conservation du patrimoine naturel commun et du développement socio-économique transfrontalier.
- Donner suite et soutenir la gestion conjointe et articulée des zones classées transfrontalières, comme les réserves de la biosphère transfrontalières de Gerês - Xurés, la Meseta Ibérica et Tajo Internacional. Ces trois réserves de la biosphère transfrontalières doivent disposer de leur propre administration nationale, mais il est aussi nécessaire de fortifier les organismes communs de chaque pays.
- Avancer dans l'accord de coopération pour la protection et l'utilisation durable des bassins fluviaux, en prenant en considération les lois nationales en vigueur et les engagements assumés de façon bilatérale dans le contexte de la navigation sur les bassins fluviaux communs et dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Approuver un accord global en matière de conservation, de biodiversité et de géodiversité ibérique.
- Renforcer la collaboration sur la protection, la conservation, la diffusion et la gestion des valeurs environnementales et socio-économiques des écosystèmes de pâturages.
- Donner suite à la coopération hispano-portugaise en matière de réinsertion du lynx ibérique (*Lynx pardinus*).
- Effectuer une gestion coordonnée des régions marines protégées proches de chaque pays, comme celles de Rias Baixas/Maceda et des Volcanes de Fango de Cadix/côte sud-ouest de Ría Formosa.
- Renforcer la coopération hispano-portugaise en matière d'adaptation au changement climatique, établie dans le cadre du projet européen LIFE SHARA.
- Promouvoir une gestion coordonnée de la réglementation de l'espace maritime transfrontalier.
- Créer un modèle d'échange de bonnes pratiques dans la connaissance du territoire et des systèmes de géoréférencement des terrains.
- Coordonner la mise en place de points d'approvisionnement en énergie alternative pour le transport sur les principaux couloirs routiers.
- Renforcer la coopération régionale dans le domaine des énergies renouvelables, y compris de l'hydrogène vert et des interconnexions énergétiques, en prenant en compte l'objectif

commun de décarbonation de l'économie, par le moyen des groupes de travail techniques déjà mis en place ou qui le seront à l'avenir.

- Coordonner les actions de développement des agendas urbains.
- Prêter une attention particulière à la coopération régionale orientée vers l'innovation et l'amélioration technologique, en promouvant la diversification socio-économique et la création d'emplois qualifiés sur les territoires de la frontière.
- Réaliser des projets culturels transfrontaliers associés au patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Renforcer les réseaux de bibliothèques existants dans les régions frontalières.
- Favoriser la coopération culturelle transfrontalière par le biais du dialogue culturel et de l'échange historico-culturel et artistique, afin de contribuer à l'enrichissement et de favoriser la création ; promouvoir la diffusion transnationale de la culture, de la connaissance et des artistes/créateurs ainsi que de leurs œuvres en tant que vecteurs du développement socio-économique et de l'intégration sociale et citoyenne en facilitant l'accessibilité à la culture et à l'échange du patrimoine culturel, ainsi que la diffusion d'œuvres artistiques.

4. Gouvernance

La gouvernance de la Stratégie commune de développement transfrontalier devra reposer sur trois piliers qui structureront un modèle de multigouvernance participative :

- Une instance de coordination politique qui se réunira régulièrement au niveau du ministre ou du secrétaire d'état, afin d'assurer l'orientation de la stratégie et de garantir la capacité d'action des deux pays pour atteindre les objectifs fixés.
- Un niveau intermédiaire, qui sera assuré par le groupe de travail créé par le moyen du mémorandum d'entente entre le gouvernement d'Espagne et le gouvernement de la République portugaise et par les rencontres périodiques de la commission hispano-portugaise de coopération transfrontalière (si nécessaire à caractère thématique), qui devra examiner régulièrement l'évolution démographique et socio-économique de la région transfrontalière, garantir et évaluer l'application de la stratégie et adapter les actions prévues en fonction des modifications qui pourraient se produire.
- Un ou plusieurs groupes de conseil technique sur des sujets spécifiques, formés par des représentants à nommer par chacun des deux pays, qui faciliteront l'interaction et la communication avec les administrations compétentes, et qui favoriseront les contacts bilatéraux entre les différents agents, tout en garantissant la diffusion des résultats à la population locale et en créant de nouvelles initiatives pouvant s'intégrer dans le développement de la stratégie.

ANNEXE. Alignement de la Stratégie commune de développement transfrontalier avec les Objectifs de développement durable et les mesures de l'Agenda 2030

La Stratégie commune de développement transfrontalier (SCDT) et l'Agenda 2030 ont des objectifs communs, tels que la cohésion territoriale, la réduction des inégalités et la gestion durable des ressources.

Le Plan d'action pour la mise en place de l'Agenda 2030 indique que la cohésion territoriale est une condition essentielle à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et signale que « *le fossé d'inégalité des chances entre les villes et les régions principalement rurales ne permettra pas d'atteindre les ODD* ». De son côté, la SCDT constitue le cadre stratégique pour garantir l'égalité des chances et le libre exercice des droits des citoyens de chaque côté de la frontière entre l'Espagne et le Portugal.

Par conséquent, la cohésion territoriale est nécessaire pour réaliser les ODD, et pour le développement économique de la SCDT à moyen et long terme, il faut s'efforcer d'atteindre les ODD. Voilà pourquoi la SCDT cherche à aligner ses objectifs et ses lignes d'action sur les ODD, dans la perspective de la réalisation de l'Agenda 2030.

La SCDT permet de progresser dans la réalisation de 8 ODD et 14 cibles :

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 10 : Inégalités réduites
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 17 : Partenariats

| Objectifs stratégiques | ODD et cibles |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Garantir l'égalité des chances et le libre exercice des droits des citoyennes et des citoyens dans le cadre du développement de la stratégie | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 1 : Pas de pauvreté Cible 1.2 Réduction de la pauvreté relative sous tous ses aspects Cible 1.4 Garantie de l'accès aux services de base et aux ressources économiques - ODD 5 : Égalité entre les sexes Cible 5.1 Mettre fin à la discrimination Cible 5.4 Reconnaître le travail domestique et les soins Cible 5.5 Garantir la participation entière de la femme en toute égalité - ODD 8 : Travail décent et croissance économique Cible 8.B Développement de la stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes - ODD 10 : Inégalités réduites Cible 10.2 Promotion de l'intégration sociale, économique et politique Cible 10.3 Assurer l'égalité des chances - ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces Cible 16.7 Participation citoyenne |
| 2. Garantir la prestation correcte des services basiques à toutes les personnes, adaptés aux caractéristiques territoriales et en mettant à profit les ressources des deux côtés de la frontière | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 1 : Pas de pauvreté Cible 1.1 Éradiquer la pauvreté extrême Cible 1.4 Garantie de l'accès aux services de base et aux ressources économiques - ODD 10 : Inégalités réduites Cible 10.2 Promotion de l'intégration sociale, économique et politique Cible 10.3 Assurer l'égalité des chances |
| 3. Éliminer les barrières et coûts contextuels, en facilitant l'interaction transfrontalière et en renforçant les dynamiques de coopération | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 10 : Inégalités réduites Cible 10.3 Assurer l'égalité des chances ODD 17 : Partenariats Cible 17.14 Renforcer la cohérence des politiques Cible 17.17 Encourager les partenariats public-privé |
| 4. Promouvoir l'attrait des territoires frontaliers, en favorisant le développement de nouvelles activités économiques et de nouvelles initiatives professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 8 : Travail décent et croissance économique Cible 8.2 Élever la productivité par la diversification, la technologie et l'innovation Cible 8.3 Développement des TPE et PME Cible 8.5 Parvenir au plein emploi et au travail décent Cible 8.B Développement de la stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes - ODD 11 : Villes et communautés durables Cible 11.A Soutien aux liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales - ODD 17 : Partenariats Cible 17.3 Mobilisation de ressources financières supplémentaires Cible 17.17 Encourager les partenariats public-privé |

5. Favoriser la fixation des populations dans les régions transfrontalières en facilitant l'établissement des personnes, que ce soit en tant que résidence principale ou résidence temporaire, en misant sur les nouvelles formes d'intégration et de lien qui dynamisent le territoire

- **ODD 1 : Pas de pauvreté**
- Cible 1.4** Garantie de l'accès aux services de base et aux ressources économiques
- **ODD 5 : Égalité entre les sexes**
- Cible 5.1** Mettre fin à la discrimination
- Cible 5.5** Garantir la participation entière de la femme en toute égalité
- **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**
- Cible 8.B** Développement de la stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes
- **ODD 10 : Inégalités réduites** **Cible 10.2**
- Promotion de l'intégration sociale, économique et politique
- **ODD 11 : Villes et communautés durables**
- Cible 11.A** Soutien aux liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales
- **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**
- **Cible 16.7** Participation citoyenne

| Objectifs thématiques | ODD et cibles |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Mobilité transfrontalière et élimination des coûts contextuels | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures Cible 9.A Soutien aux infrastructures durables et résilientes - ODD 10 : Inégalités réduites Cible 10.3 Assurer l'égalité des chances. - ODD 11 : Villes et communautés durables Cible 11.A Soutien aux liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales |
| 2. Infrastructures physiques et numériques et connectivité territoriale : voies de communication, Internet et réseau mobile | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 5 : Égalité entre les sexes Cible 5.B Améliorer l'utilisation de la technologie et TIC - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures Cible 9.1 Développement d'infrastructures durables Cible 9.4 Modernisation de l'infrastructure, technologie propre Cible 9.C Accroître l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à Internet - ODD 11 : Villes et communautés durables Cible 11.2 Fournir l'accès au transport public Cible 11.A Soutien aux liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales |
| 3. Gestion conjointe des services basiques dans les secteurs de l'éducation, la santé, les services sociaux, la protection civile ou autres domaines sur lesquels des avantages à la prestation conjointe seraient constatés | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 1 : Pas de pauvreté Cible 1.4 Garantie de l'accès aux services de base et aux ressources économiques Cible 1.3 Mise en place de systèmes de protection sociale Cible 1.A Favoriser la résilience face aux désastres naturels, économiques et sociaux Cible 1.B Création de cadres réglementaires pour éradiquer la pauvreté - ODD 3 : Bonne santé et bien-être Cible 3.8 Obtenir une couverture de santé universelle et l'accès aux médicaments Cible 3.D Renforcement dans la gestion de risques sanitaires - ODD 4 : Éducation de qualité Cible 4.1 Garantir la qualité de l'éducation primaire et secondaire Cible 4.4 Augmenter les compétences pour accéder à l'emploi - ODD 8 : Travail décent et croissance économique Cible 8.6 Réduction des jeunes sans emploi ni formation Cible 8.10 Renforcement de la capacité des institutions financières ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures Cible 9.5 Augmentation de la recherche scientifique, |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>capacité technologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 10 : Inégalités réduites Cible 10.2 Promotion de l'intégration sociale, économique et politique Cible 10.4 Adoption de politiques fiscales, salariales et de protection sociale - ODD 15 : Vie et écosystèmes terrestres Cible 15.2 Gestion durable des forêts Cible 15.B Augmentation des ressources pour la gestion forestière - ODD 17 : Partenariats Cible 17.6 Amélioration du transfert de technologie |
| <p>4. Développement économique et innovation territoriale : attirer des personnes, des entreprises et de nouvelles activités</p> | <ul style="list-style-type: none"> - ODD 2 : Faim « zéro » Cible 2.4 Pratiques agricoles durables et résilientes Cible 2.A Augmentation des investissements dans l'agriculture - ODD 8 : Travail décent et croissance durable Cible 8.1 Maintien du taux de croissance économique Cible 8.2 Élever la productivité par la diversification, la technologie et l'innovation Cible 8.3 Favoriser les TPE et PME Cible 8.4 Améliorer la production et la consommation efficiente et respectueuse Cible 8.9 Promotion du tourisme durable - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures Cible 9.2 Promotion de l'industrie durable qui profite à tous Cible 9.3 Accroissement de l'accès des PME aux services financiers et aux chaînes de valeur Cible 9.B Développement de la technologie, la recherche et l'innovation - ODD 12 : Production et consommation responsables Cible 12.B Obtenir un tourisme durable - ODD 17 : Partenariats Cible 17.3 Mobilisation de ressources financières supplémentaires Cible 17.17 Encourager les partenariats public-privé |

5. Environnement, centres urbains et culture

- **ODD 1 : Pas de pauvreté**
- Cible 1.5.** Résilience face aux désastres naturels, économiques et sociaux
- **ODD 6 : Eau propre et assainissement**
- Cible 6.4** Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau
- Cible 6.6** Protection des écosystèmes liés à l'eau
- **ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**
- Cible 7.2** Accroissement des énergies renouvelables
- **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures**
- Cible 9.2** Promotion de l'industrie qui profite à tous et durable
- **ODD 11 : Villes et communautés durables**
- Cible 11.3** Accroissement de l'urbanisation durable et qui profite à tous
- Cible 11.4** Protection du patrimoine culturel et naturel
- **ODD 12 : Consommation et production responsables**
- Cible 12.2** Parvenir à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
- Cible 13.2** Incorporation du changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 14 : Vie aquatique**
- Cible 14.2** Gestion des écosystèmes marins et côtiers
- **ODD 15 : Vie et écosystèmes terrestres**
- Cible 15.1** Garantir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes
- Cible 15.5** Mesures contre la dégradation et la perte de biodiversité
- Cible 15.7** Lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées
- Cible 15.9** Intégration de programmes sensibles à l'environnement
- **ODD 17 : Partenariats**
- Cible 17.7** Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

Cibles associées sur lesquelles il sera possible d'avancer à partir des plans d'action de la SCDT :

| ODD | Cible |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ODD 1 : Pas de pauvreté  |  Cible 1.1 Éradication de l'extrême pauvreté |
| |  Cible 1.2 Réduction de la pauvreté relative sous tous ses aspects |
| |  Cible 1.3 Mise en place de systèmes de protection sociale |
| |  Cible 1.4 Garantie de l'accès aux services de base et aux ressources économiques |
| |  Cible 1.5. Résilience face aux désastres naturels, économiques et sociaux |
| |  Cible 1.A Favoriser la résilience face aux désastres naturels, économiques et sociaux |
| |  Cible 1.B Création de cadres réglementaires pour éradiquer la pauvreté |
| ODD 2 : Faim « zéro » |  Cible 2.4 Pratiques agricoles durables et résilientes |
| |  Cible 2.A Augmentation des investissements dans l'agriculture |
| ODD 3 : Bonne santé et bien-être |  Cible 3.8 Obtenir une couverture de santé universelle et l'accès aux médicaments |
| |  Cible 3.D Renforcement dans la gestion de risques sanitaires |
| ODD 4 : Éducation de qualité |  Cible 4.1 Garantir la qualité de l'éducation primaire et secondaire |
| |  Cible 4.4 Augmenter les compétences pour accéder à l'emploi |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ODD 5 : Égalité entre les sexes</p>  |  <p>Cible 5.1 Mettre fin à la discrimination</p> |
| |  <p>Cible 5.4 Reconnaître le travail domestique et les soins</p> |
| |  <p>Cible 5.5 Garantir la participation entière de la femme en toute égalité</p> |
| |  <p>Cible 5.B Améliorer l'utilisation de la technologie et TIC</p> |
| <p>ODD 6 : Eau propre et assainissement</p> |  <p>Cible 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau</p> |
| |  <p>Cible 6.6 Protection des écosystèmes liés à l'eau</p> |
| <p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> |  <p>Cible 7.2 Accroissement des énergies renouvelables</p> |
| <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>  |  <p>Cible 8.1 Maintien de la croissance économique</p> |
| |  <p>Cible 8.2 Élever la productivité par la diversification, la technologie et l'innovation</p> |
| |  <p>Cible 8.3 Développement des TPE et PME</p> |
| |  <p>Cible 8.4 Amélioration de la production et de la consommation efficiente et respectueuse</p> |
| |  <p>Cible 8.5 Parvenir au plein emploi et au travail décent</p> |
| |  <p>Cible 8.6 Réduction des jeunes sans travail ni formation</p> |
| |  <p>Cible 8.9 Promotion du tourisme durable</p> |
| |  <p>Cible 8.10 Renforcement de la capacité des institutions</p> |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>financières</p> <p> Cible 8.A Accroissement de l'aide au commerce dans les pays en développement</p> <p> Cible 8.B Développement de la stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes</p> |
| <p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures</p> <p>9 INDUSTRIA, INNOVACIÓN E INFRAESTRUCTURA</p>  | <p> Cible 9.1 Développement d'une infrastructure durable</p> |
| | <p> Cible 9.2 Promotion de l'industrie durable et qui profite à tous</p> |
| | <p> Cible 9.3 Accroissement de l'accès des PME aux services financiers et aux chaînes de valeur</p> |
| | <p> Cible 9.4 Modernisation de l'infrastructure, la technologie propre</p> |
| | <p> Cible 9.5 Accroissement de la recherche scientifique, la capacité technologique</p> |
| | <p> Cible 9.A Soutien aux infrastructures durables et résilientes</p> |
| | <p> Cible 9.B Développement de la technologie, la recherche et l'innovation</p> |
| | <p> Cible 9.C Accroître l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à Internet</p> |
| <p>ODD 10 : Inégalités réduites</p> | <p> Cible 10.2 Promotion de l'intégration sociale, économique et politique</p> |
| | <p> Cible 10.3 Assurer l'égalité des chances</p> |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>10 REDUCCIÓN DE LAS DESIGUALDADES</p>  |  <p>Cible 10.4 Adoption de politiques fiscales, salariales et de protection sociale</p> |
| <p>ODD 11 : Villes et communautés durables</p> <p>11 CIUDADES Y COMUNIDADES SOSTENIBLES</p>  |  <p>Cible 11.2 Fournir l'accès au transport public</p>  <p>Cible 11.3 Accroissement de l'urbanisation durable et qui profite à tous</p>  <p>Cible 11.4 Protection du patrimoine culturel et naturel</p>  <p>Cible 11.A Soutien aux liens entre les zones urbaines, périurbaines et rurales</p> |
| <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> |  <p>Cible 12.2 Atteindre l'utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>  <p>Cible 12.B Obtenir un tourisme durable</p> |
| <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> |  <p>Cible 13.2 Incorporation du changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> |
| <p>ODD 14 : Vie aquatique</p> |  <p>Cible 14.2 Gestion des écosystèmes marins et côtiers</p> |
| <p>ODD 15 : Vie terrestre</p> <p>15 VIDA DE ECOSISTEMAS TERRESTRES</p>  |  <p>Cible 15.1 Garantir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes</p>  <p>Cible 15.2 Gestion durable des forêts</p> |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| |  <p>Cible 15.5 Mesures contre la dégradation et la perte de biodiversité</p> |
| |  <p>Cible 15.7 Lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées</p> |
| |  <p>Cible 15.9 Intégration de programmes sensibles à l'environnement</p> |
| |  <p>Cible 15.B Accroissement des ressources pour la gestion forestière</p> |
| <p>ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces</p> |  <p>Cible 16.7 Développement de la participation citoyenne</p> |
| <p>ODD 17 : Partenariats</p> <p>17 ALIANZAS PARA LOGRAR LOS OBJETIVOS</p>  |  <p>Cible 17.6 Amélioration du transfert de technologie</p> |
| |  <p>Cible 17.7 Promotion de technologies écologiquement rationnelles</p> |
| |  <p>Cible 17.14 Renforcer la cohérence des politiques</p> |
| |  <p>Cible 17.17 Encourager les partenariats public-privé</p> |